



Zone d'activité « La petite rivière »

16110 Agris

Tél. : 05 45 38 10 26

## Compte rendu : Comité syndical du 29 janvier 2019

<b>Date :</b> 29/01/2019	<b>Lieu :</b> Yvrac et Malleyrand
<b>Heure du début :</b> 18h35	<b>Heure de fin :</b> 20h30

### Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine : M. Pascaud Gilbert – M. Léonard Jean-Pierre – M. Martin Michel – M. Sardin Jean-James – M. Maes Xavier – M. Point Pascal – M. Sardin Didier – M. Dumas Jean-Luc -

CDC Cœur de Charente : M. De Grimal Hervé –

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M. Précigout Marcel – M. Bardoulat Pierre – M. Dechandon Daniel – M. Précigout Michel – M. Mappas Philippe – M. Dauriat Frédéric – M. Vergnion Jean-Marcel- M Genini Didier

CDC Lavalette Tude Dronne :

### Étaient présents : Suppléants

### Étaient absent(s) excusé(s) :

**Excusés** : M. Tamisier Jean-Jacques – M. Roudy Michel- Mme Landry Marinette- Mme Litré Arlette – M. Joseph Alain- Mme Guimard Elisabet- M. Quément André – M. Borie Patrick- M. Carette Pierre.

**Absents** : M. Tardieu Pascal – M. Vidal Laurent – M. Guillou Jean-Pierre- M. Hureau Thierry - M. Mapa Christian – M. Roy Christophe – M. Morisset Bernard – Mme Précigout Brigitte – M. Cattan François – M. Tarbouriech Fabienne.

### Présents SyBTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)  
M Bruno PICAUDAT (Encadrant technique)  
Mme Emilie DROIT (Secrétaire administrative.)  
M Quentin VIAL (Technicien rivières)  
M. Julien MATHIEUX (Adjoint technique)  
Mme Nadia CAILLAUD (Secrétaire comptable)  
Mme Typhaine GOYER (Apprentie)

Invités extérieurs :

M. Jean-François VIAUX (Trésorier de La Rochefoucauld)  
M. Yann JEANDENANS (CATER- Charente eaux/Département)

Le Président accueille le Conseil et ouvre la séance à 18h35. Il remercie les personnes présentes.

Il demande à l'assemblée si elle accepte qu'un élément supplémentaire vienne s'ajouter à l'ordre du jour. Il s'agit de la création de poste d'adjoint administrative territorial principale de 2<sup>ème</sup> classe

Ce à quoi l'assemblée répond favorablement.

Puis, il fait la présentation des personnes invitées : M. VIAUX, trésorier de La Rochefoucauld, Mme GOYER apprentie au syndicat, et M. JEANDENANS des services de la CATER au Département.

Le quorum n'étant pas atteint : **Nombre de titulaires : 36**

**Nombre de présents : 17**

**Nombre de votants : 17**

**Nombre de pouvoirs : 1 (ne sont pas comptabilisables dans le quorum)**

Aucune délibération ne pourra avoir lieu ce soir. Cependant il propose que ce tienne la présentation des sujets mis à l'ordre du jour.

Ce que l'assemblée approuve.

Puis il fait la lecture de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour :**

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 10 décembre 2018.

### **Délibérations :**

#### *Gestion du personnel :*

Délibération Compte Epargne temps.

#### *Budget :*

Vote du compte administratif 2018.

Vote du compte de gestion 2018.

Demande d'acompte aux EPCI sur participation 2019.

Débat d'orientation budgétaire.

#### *Relation collectivité :*

Info corrective concernant le montant de l'adhésion au CIDIL.

### Divers :

- Présentation des travaux en régie de l'année 2018.
- Vœux du Président.

La présentation des sujets à l'ordre du jour est alors faite :

### **Gestion du personnel :**

Compte Epargne temps : En 2017, le syndicat a mis en place la procédure pour ouvrir aux agents qui le souhaitent un compte épargne temps.

Il a été constaté qu'il convient d'y apporter une mise à jour. Cette dernière concerne la partie relevant de la prise en compte des heures supplémentaires pour les agents à temps complet, dans l'alimentation de leur CET.

Lors de la réunion du bureau le 23 janvier, les membres ont fait la proposition suivante, compte tenu de la législation sur les heures supplémentaires : 5 jours par an relevant des heures supplémentaires pourraient être portés au CET.

### **Ouverture de poste :**

Le contrat pour surplus d'activité de l'agent contractuel arrive à son terme le 11 avril 2019.

Il est proposé en accord avec l'agent, que son contrat soit pérennisé.

Il conviendrait alors de faire une ouverture de poste. Il va falloir cependant avoir la confirmation s'il y a besoin de l'avis de la Commission Technique du CDG16 (changement des effectifs du SyBTB et nombres d'heures.) (CT en mars dépôt des dossiers en février)

Le poste serait ouvert à partir du 1er avril 2019

### **Le Budget :**

La parole est donnée à M. VIAUX Trésorier de La Rochefoucauld.

Il indique que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont en accord. Puis il fait la lecture du compte administratif.

Il fait le constat que le syndicat est déficitaire de – 18 607,04 € en fonctionnement et de – 37 693,27 € en investissement.

Pour 2019, il est reporté les subventions non encore reçues.

Le directeur des services, M. ROJO DIAZ prend la parole et demande s'il y a des questions. Sans questions posées, il poursuit en précisant que les subventions versées par l'agence de l'eau entre autres, sont reçues plusieurs mois après les demandes de soldes, voir l'année suivante.

Ce qui bloque une partie des finances du syndicat.

- Affectation de résultat :

Dépense fonctionnement art 002: 18 198,24 €

Dépense investissement art 001: 19 495,03 €

### **Demande d'acompte aux EPCI sur participation 2019.**

Au vu du constat de manque de trésorerie pour payer les factures entreprises :  $92\,253,60 + 73\,446 = 165\,699,60$  €

En décembre après délibération, il a été pris contact avec des banques afin d'ouvrir une ligne de trésorerie. Ce qu'elles ont refusé de faire du fait de la fragilité financière du syndicat et de son existence récente (Manque de recul sur les finances). Il est fait remarquer aussi que cela aurait engendré des frais bancaires, ce qui n'est pas non plus l'objectif.

## **Débat d'orientation budgétaire : D.O.B.**

Pour rappel M. Emmanuel ROJO-DIAZ indique que le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités :

- Il informe les élus sur la situation économique et financière de la collectivité
- Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants ou EPCI contenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.
- Il doit être tenu dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Il comprend deux grandes parties : L'une reprenant la situation financière globale, au niveau national et départemental (Avec les objectifs de ces derniers.).

L'autre présente la situation et les objectifs du Syndicat lui-même.

Présentation : Pour 2019

**Niveau de financement** : Pour 2019 il est indiqué que le taux de subvention attribué par les principaux organismes va évoluer comparativement à 2018.

1. *L'Agence de l'Eau Adour Garonne* : baisse du taux de 60 % à 40 % (taux bonifié à 50 % si maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente).

Il apparaît que les réunions intersyndicales qui sont faites annuellement avec l'ensemble des acteurs gestionnaires du bassin versant de la Tardoire (syndicat du Bandiat et de la Tardoire, Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Communauté de Communes du Périgord Nontronnais), permettraient le déclenchement du taux bonifié.

Les subventions seront calculées sur le HT.

2. *La Région Nouvelle Aquitaine* : En 2019, il y aura une modification importante des aides : La région ne va plus aider les postes de techniciens pour lesquels une somme de 19 000 € pour les 2 postes était perçue (diminution progressivement des aides 2019: 5000€ et plus d'aide en 2020).

Subventions possibles sur des travaux entreprises sur l'Axe 2 :

Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées (préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau).

Les taux d'aide maximum :

Taux maximum de la Région : 20%

Taux d'aide publique maximum : 80%

3. *Le Département de la Charente* : Le Département n'aide plus sur la partie fonctionnement et nous n'avons actuellement aucune donnée sur les travaux entreprises.

### **Les recettes** :

En février 2018, le syndicat a effectué 3 demandes de règlement de solde de subvention pour 2017 :

- Un dossier pour les postes de technicien de rivière pour un montant de subvention de 61 290 € reçu le 15 juin 2018. Cette subvention représente 55% de la dépense pour les postes de technicien,
- Un dossier pour la régie du Bandiat pour une subvention prévisionnelle d'un montant de 22 958,54 € dont nous n'avons pas encore reçu le solde,
- Un dossier pour la régie de la Tardoire pour une subvention prévisionnelle d'un montant de 57 494,68 € dont nous n'avons pas encore reçu le solde.

S'ajoute à cela 4 nouvelles demandes de soldes relevant de l'année 2018. Celles-ci ne pourront être faites qu'à la suite de la validation du compte de gestion :

Subvention des postes de technicien rivière : Sur un coût définitif de 162 775.21 € il faut considérer une subvention calculée en HT, à hauteur de 50 %, soit 65 110.08 €

Subvention des travaux en régie : Le listage des frais relevant des travaux en régie est très détaillé (Cf tableau)

		SyBTB-regie_2018 Compte de Résultats					
		Prévisionnel			Réalisé		
Frais travaux en régie		Montant			Montant		
Personnel	Salaires + charges (1)	155 500,00 €			198 843,60 €		
		HT <sup>1</sup>	TTC <sup>1</sup>	Taux <sup>2</sup>	HT <sup>1</sup>	TTC <sup>1</sup>	Taux <sup>2</sup>
	Frais de déplacement de l'équipe technique (repas, maies)	1 000,00 €	*	20%	569,82 €	*	20%
	Frais de véhicule						
	- Assurance	1 700,00 €	*	20%	1 096,91 €	*	20%
	- Carburant	5 000,00 €	*	20%	4 349,07 €	*	20%
	Frais divers						
	- Maintenances administratives	1 100,00 €	*	20%	1 331,11 €	*	20%
	- Frais de télécommunication, d'affranchissement et de reprographie	1 500,00 €	*	20%	1 280,16 €	*	20%
	- Formation	3 000,00 €	*	20%	1 207,00 €	*	20%
	- Médecine du travail de l'équipe technique (visites médicales, vaccinations...)	1 000,00 €	*	20%	1 445,96 €	*	20%
	Frais petits équipements et réparations						
	- Fouritures (petit équipement, vêtement de travail)	4 000,00 €	*	20%	4 056,15 €	*	20%
	- Entretien et réparations du matériel (photocopieuses, ...)	3 200,00 €	*	20%	3 341,33 €	*	20%
	Frais de location bureaux et atelier						
	- Loyer	2 500,00 €	*	20%	1 925,00 €	*	20%
	- Charges	500,00 €	*	20%	507,24 €	*	20%
	- Encadrement CIDIL	14 800,00 €	*	20%	25 150,50 €	*	20%
	<b>Sous-Total (2)</b>	<b>39 300,00 €</b>			<b>46 260,25 €</b>		
	Véhicule	40 000,00 €	*	20%	21 083,33 €	*	20%
	Équipements lourds	1 500,00 €	*	20%	3 662,67 €	*	20%
	Matériel de bureau	- €	*	20%	- €	*	20%
	<b>Sous-Total HT (3)</b>	<b>41 500,00 €</b>			<b>24 746,00 €</b>		
	<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>236 300,00 €</b>			<b>269 849,85 €</b>		Montant éligible
	<b>TOTAL sans aide aux postes insertions</b>				<b>149 583,47 €</b>		156 300,00 €

Le dossier sera étudié vraisemblablement sur du HT et avec un taux de 50 %. Ce dossier devrait être subventionné à hauteur d'un montant de 62 326,45€.

Subvention sur les travaux d'arasement sur le seuil de La Chaise : Ces travaux sont subventionnés à 100 % en raison de l'appel à l'appel à projet de 2017, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ce dossier sera soldé à hauteur d'un montant de 73 623,36 €.

A noter aussi, deux éléments de compréhension : Ces 3 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement.

À cela, il faut enlever 2 acomptes d'un montant de 28 134,00 € et de 30 474,00 €.

Le montant total pour l'article 7478 correspond donc à 22 000 € + 57 000 € + 65 000 € + 62 000 € + 73 000 € - 28 000 € - 31 000 € = 220 000 €

Un délégué communautaire demande alors si par hasard, il y a une correspondance entre les montants des acomptes demandés aux EPCI et ces subventions. Ce à quoi M. ROJO-DIAZ répond que non.

## Subvention sur les travaux en entreprises :

Aide sur les travaux entreprises 2018	
Depense TTC	215 721,60 €
Depense HT	179 768,00 €
Subvention AEAG sur HT	103 020,00 €
Subvention CRNL sur HT	20 873,00 €
Subvention Dépt 16 sur HT	13 736,00 €
<b>Totat des aides institution</b>	<b>137 629,00 €</b>
Taux de subvention	77%
Restant à charge du SyBTB	78 092,60 €
FCTVA à 16,404%	35 386,97 €

*Particularité du FCTVA* : il n'est pas forcément obligatoire que le syndicat touche le versement du FCTVA.

Cependant, le syndicat effectue des « travaux pour compte de tiers », ceux-ci sont liés à sa compétence en matière de lutte contre les inondations. Ces mêmes travaux font d'ailleurs l'objet d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

A ce titre, il peut être fait une demande, sous réserve d'acceptation par les services de l'Etat.

Si la demande de FCTVA est acceptée, elle ne sera versée qu'en 2020.

## Le Chantier d'Insertion :

*Les conventions* : Une convention pluriannuelle est signée entre La DIRRECT, le Conseil Départemental, Pôle Emploi et le syndicat

Cette convention a pour but :

- De reconnaître la qualité de « Chantier d'insertion » au Syndicat et d'officialiser l'engagement financier de l'État et du Département.
- D'officialiser de la part du syndicat, son engagement, à la mise en œuvre du Chantier d'Insertion, portant sur l'activité d'entretien et de restauration des berges du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.
- De conventionner le nombre d'ETP à réaliser et de déterminer en fonction des besoins, le personnel nécessaire sur le chantier.

Ces démarches se font avec l'assistance du CIDIL.

Une autre convention est signée avec le Conseil Départemental, relevant de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Elle est signée annuellement avec les services du Département (DIRRECTE) dans le cadre du soutien financier du Conseil Départemental dans le domaine de l'insertion des bénéficiaires du RSA (la somme est de 1 500 € versée en 2 fois).

*Le suivi* : Le suivi du chantier d'insertion est mensuel. Et ce fait via la plateforme extranet de l'Agence de service des paiements. Il s'agit de la transmission des heures et des salaires des personnels (calcul du nombre d'ETP réalisés, par rapport au nombre conventionné.).

- En 2018, Une 1<sup>ère</sup> convention fût signée pour un montant de 81 179,76 € pour 4,08 ETP/mois.

- En juin, une « bourse aux postes » a permis une revalorisation du nombre d'ETP pour passer à 4,73 /mois. Ceci en réponse à des changements d'effectif (1 agent en intérim + 1 agent en période d'essai pour CDI + 1 départ + 1 départ en formation). Ceci a été entériné par la signature d'un avenant correspondant : 4.73 ETP / 94 112,81 €.
  - En fin d'année la moyenne fut de 4,35 ETP/mois. Ainsi, le montant total touché par le syndicat est de 85 088,27 €.
- Mais il faudra compter sur une régularisation 2018 en 2019.

*La modulation* : La modulation est une somme qui est versée ou non aux structures porteuses d'un Chantier d'insertion. Cette modulation est versée annuellement selon les critères de profils des personnels en insertion, l'effort d'insertion mis en œuvre par la structure d'accueil et les résultats à la sortie des personnels.

- Il s'agit d'un pourcentage du montant socle conventionné, situé entre 0 et 10 %. Le versement moyen est de 5 %.
- Le syndicat ne connaît jamais le pourcentage à l'avance. Pour 2018, s'il y a modulation de versée, elle se fera en avril 2019.

Le montant des aides ASP pour 2019 devrait rester sur la même base de 4.73 €, mais il faut considérer aussi le remboursement des 23 000 € de trop perçu de 2018.

#### Les membres du Syndicat :

Une clef de répartition a été voté permettant de répartir financièrement la participation demandée lors du vote du BP. Cette clef est basée à 50% sur la population proratisée sur le bassin versant et 50 % sur la surface du bassin versant.

En 2018, il a été demandé  
164 103,83€.

Pour 2019, il est proposé 3 scénarios pour la participation :

- **1<sup>er</sup> scénario** : la participation **reste identique** à la participation 2018 qui oblige à **faire des choix** sur la partie fonctionnement (diminution des moyens humains, indemnités des élus...) et ne **permet pas de dégager du financement pour les travaux entreprises\*** (le financement des travaux seront réalisés grâce à la trésorerie antérieure et du virement des amortissements).
- **2<sup>ème</sup> scénario** : la participation **est augmentée de 22 000 €** pour **couvrir le déficit de fonctionnement** de l'année 2018 **permettant de maintenir la partie fonctionnement**, mais **ne permet pas de dégager du financement pour les travaux entreprises** (le financement travaux seront réalisés grâce à la trésorerie antérieure et du virement des amortissements),
- **3<sup>ème</sup> scénario** : la participation **est augmentée de 150 000 €** qui **permet de maintenir la partie fonctionnement** et de **pouvoir financer les tranches de travaux** prévus en investissement (tranche n°3 pour la Bonnieure, tranche n°6 pour la Tardoire et travaux ponctuels pour le Bandiat).

\*Attention, les travaux en entreprises sur l'hydro morphologie permettent de déclencher les subventions.

#### Les dépenses :

En fonctionnement : Pas de dépenses supplémentaires. Plus diminution des charges liées à l'apprentie, vu son départ en août.

En investissement : Renouvellement de l'outillage léger, ainsi que le canoë qui n'est plus en état de navigation.

Travaux en entreprises : le SyBTB a en cours deux Programmes pluriannuels de Gestion (Tardoire et Bonnieure). En effet, le PPG du Bandiat est arrivé à son terme. Toutefois, il sera conservé une partie de financement entreprise pour d'éventuels travaux ponctuels.

Soutien financier de l'AEAG, de la région NA et du Département de la Charente. À savoir que la demande auprès de l'AEAG fut réalisé le mercredi 10 janvier 2018 ce qui a permis de maintenir un taux de 60% pour cette tranche de travaux (taux du 10ème programme).

Par ailleurs un gouffre situé à Feuillade, préalablement consolidé, s'est à nouveau ouvert en fin d'année 2018. Cela va nécessiter une intervention d'entreprise.

*Remarques* : Le syndicat est obligé de faire l'avance de trésorerie pour ces dépenses afin de toucher les subventions environ 6 mois plus tard. Ainsi, il faut au syndicat une trésorerie importante, car les banques ont refusé l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Toutefois, le déclenchement d'une ligne de trésorerie occasionne des frais bancaires et donc cette somme ne peut pas être investie dans des travaux.

Il est important de savoir que ces travaux sont capitaux, car ils permettent le déclenchement des subventions pour les postes de technicien de rivière et de la régie.

La concertation sur la gestion des ouvrages doit se terminer en 2019. Ainsi, il a été signé une convention avec l'Ifrée pour un montant 13 284,00€.

#### Dépenses autres :

- Le **syndicat de la Tardoire** avait **emprunté en 2016** un **crédit-relai** pour pouvoir payer les travaux d'investissement. Ainsi, cet emprunt étant arrivé à terme, le syndicat doit **payer en 2019** une somme de **60 000 €** pour le 25 juillet 2019.
- Le **syndicat du Bandiat** avait emprunté 10 000 € en 2014. Ainsi, **pour 2019** il reste 4 annuités pour un total de **2 068€**.
- En début d'année 2018, l'Agence de services et de paiement (ASP) nous a **versé 3 contributions consécutives en trop** (création d'une nouvelle structure due au changement de statut, 3 mois de double subvention). Ainsi, il est nécessaire de **rembourser la somme** perçue qui s'élève à **23 030,79€**.

On constate que si l'on reste au même niveau de participation des EPCI, cela risque à nouveau de poser un problème financier à court terme. Créant une diminution des travaux, et donc sans travaux, il n'y a pas de possibilité de demande de subvention.

La mise en place de la loi NOTRe avec la levée de la taxe GEMAPI va certainement donner le signe de l'arrêt des subventions, afin que cela soit compensé par un financement à charge des EPCI, indique M. ROJO-DIAZ.

M. JEANDENANS complète en indiquant qu'avec la taxe GEMAPI, il conviendrait de mettre en place une politique des cours d'eau.

M. MARTIN, délégué de la CDC de Charente Limousine, et vice-président du syndicat, indique que 2019 sera une année de transition, et qu'un choix devra être fait en ce qui concerne la taxe GEMAPI.

M. ROJO-DIAZ, complète en indiquant que les délégués au syndicat sont délégués Communautaires, et non plus communaux. D'où l'importance du rapprochement des délégués et de leurs EPCI.

Le syndicat a eu une réunion en septembre 2018 avec des représentants des EPCI pour les alerter sur la situation.

Le Président rajoute que depuis janvier 2018 et le passage en syndicat mixte, le SyBTB a récupéré 10 communes, donc une plus grande surface à gérer, mais avec la même somme reçue des EPCI.

M. ... de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord, indique qu'une réflexion doit être menée sur la taxe GEMAPI, en matière de transfert de charges. Il faut attendre pour voir ce qu'il est possible de faire.

M.ROJO-DIAZ reprend la parole en citant un exemple. Celui de la gestion des ouvrages, et des gouffres. A savoir que si ce n'est pas le syndicat qui est en mesure de s'en occuper, cela risque de revenir aux communes ou communautés de communes.

M. MARTIN de la CDC de Charente Limousine, indique que parmi les 3 options indiquées plus tôt, concernant la participation des EPCI, l'option 2 semble celle offrant le meilleur compromis.

Il est rappelé que certains délégués du syndicat ne sont pas ~~des élus communautaires~~.

Il serait opportun que les EPCI se réunissent avec leurs délégués afin d'indiquer leurs projets et leur point de vue.

M. JEANDENANS de la CATER rajoute que cela permettrait une remontée des informations auprès du syndicat.

Il est fait remarquer qu'au fil des ans, la manière d'aborder les activités liées à la gestion des rivières a changé

Chaque syndicat de rivières est confronté à des situations différentes, de par l'importance des EPCI dont elles dépendent, mais aussi de la localisation des cours d'eau qu'elles ont à gérer. Il est difficile de comparer lorsqu'on gère de l'urbain, et du rural.

Il ne faut pas oublier qu'une bonne gestion des rivières crée une bonne fourniture en eau potable.

#### **Information relation collectivité :**

Lors du dernier conseil syndical, il a été indiqué un coût annuel de 11 840 € pour les services du CIDIL. Or la facture de solde est arrivée ultérieurement, ce qui porte en réalité le coût annuel des services du CIDIL à 14 800 €

#### **Les travaux en régie pour 2018 :**

M. Quentin VIAL – Technicien rivières, et M. Bruno PICAUDAT – Encadrant technique, interviennent afin de présenter les différents travaux effectués par la régie en 2018.

Entretien régulier en 2018 :  
9 998m sur la Tardoire  
6 712m sur le Bandiat  
Soit 33 420 ml de berges.

Plantations sur 417 ml de berges.  
Sur le Bandiat, 2018 était l'année de la dernière tranche de travaux du PPG.

Une intervention a eu lieu aussi sur la Tardoire à Menet, avec une fixation de risberne, ce qui a dégagé le passage, pour assurer la pratique du canoé sans risques.



La régie est intervenue sur l'entretien des ouvrages : (Ponts à arche, passerelles, buses...) soit 26 ouvrages.

Des interventions ont été quasi hebdomadaires, car les blocages sont fréquents du fait de l'étroitesse des arches.



Vieux pont à La Rochette.

Mais aussi en entretien ponctuel « urbain » et canaux : 13893m de cours d'eau, soit 27786 ml de berges. Ces interventions ont eu lieu principalement entre Vilhonneur et la Rochefoucauld pour les canaux, et sur l'ensemble des traversées de communes pour le linéaire urbain.

Ces entretiens font partie de la prévention inondations, car si les canaux sont bien entretenus, l'écoulement se fait mieux.

Pour 2019, des travaux avec entreprise auront lieu sur la Bonnieure, ce qui donnera lieu à un remplacement des équipes là-bas et d'économiser la part d'entretien de la végétation.

Campagne d'arrachage de la jussie : Cette année 11 m3 de jussie ont été arrachés lors de la campagne 2018.

Les 2 principaux foyers étant sur La Rochefoucauld et St Ciers, dû à la présence de zones humides. Il est difficile d'enrailler sa prolifération dans ces endroits là.

Il n'y a pas encore de retour d'expérience.



Puis M. VIAL, montre à l'assemblée le tableau récapitulatif 2018 des actions menées, et le pourcentage en temps passé, qu'elles représentent.

Tableau du temps passé par action pour 2018										
	Surveillance du réseau	Aménagements hydromorphologiques	Gestion des embâcles	gestion des plantes envahissantes	Plantations	Traitement sélectif de la végétation	Travaux inter-regies et fomation	gestion du personnel	Gestion du matériel	Total
Temps en semaine	5	7	10	3	2	17	1	1	2	48
Temps en pourcentage	10.42%	14.58%	20.83%	6.25%	4.17%	35.42%	2.08%	2.08%	4.17%	100%
Montant de la dépense	14 453.13 €	20 234.38 €	28 906.26 €	8 671.88 €	5 781.25 €	49 140.64 €	2 890.63 €	2 890.63 €	5 781.25 €	138 750.05 €



*Les flèches rouge et orange signalent les 2 points les plus importants.*

Par ailleurs, Mme GOYER, qui est l'apprentie du SyBTB, a reçu parmi ces missions, d'établir un état des lieux des zones blanches. Elle travaille actuellement sur la zone de la Belonne.

*Formation de la régie en 2018* : L'équipe d'entretien ainsi que l'encadrant technique ont suivi différentes formations au cours de l'année :

- Formation sur l'entretien et la maintenance du petit matériel motorisé / CNFPT
- Formation sur la restauration des petits cours d'eau à Amboise (37) / AFB
- Formation hygiène et sécurité / CDG16+ CNFPT
- Journée de sensibilisation aux Risques Psychosociaux / CDG16

*Point sur le chantier d'insertion* : M. PICAUDAT, encadrant technique du syndicat prend à son tour la parole.

En termes d'équipe, la cohésion est bonne, et il y a de la motivation.

Une majorité des personnels en insertion souhaite entreprendre à court ou moyen terme des formations.

L'un d'entre eux vient de sortir justement, pour entamer une formation qualifiante.

Cette étape transitoire qu'est le chantier d'insertion, apporte une gratification, et une nouvelle impulsion à des parcours professionnels.

M. PICAUDAT saisit l'opportunité de sa prise de parole pour indiquer à l'assemblée, que dans le cadre du chantier d'insertion, sont mises en place des périodes dites « d'immersion », à charge du syndicat.

Cela peut signifier par exemple que des membres du chantier, puissent passer quelques temps dans une autre collectivité, afin d'avoir une expérience supplémentaire, et voir d'autres manières de travailler, dans d'autres domaines que celui du chantier à proprement parler.

Donc si des collectivités sont intéressées pour recevoir des personnels du Chantier d'Insertion, ils peuvent contacter le syndicat.

*Présentation du site internet* : M. VIAL fait la présentation du site internet du syndicat. Celui-ci est en ligne depuis peu. L'alimentation s'est faite avec sa contribution et celle de Mme GOYER, apprentie au syndicat.

<https://www.sybtb.fr/>

**Temps des questions** : L'assemblée ne formule aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture le Conseil Syndical, il est 20h25.